



Comment régler un huissier?

Par **Anne**, le **13/10/2009** à **14:01**

Bonjour,

Je résume, j'ai eu des problèmes financier, et n'ai pas réglé mon loyer pendant 2 mois. Le propriétaire à fait faire par huissier une saisie conservatoire sur mes comptes bancaire. J'ai appelé cet huissier pour lui demander comment faire pour le règlement. Il ma répondu "en espèces." N'ayant personne pour me prêter la somme (1718.37€) et bloqué par lui même sur mon compte, la situation est totalement bloqué.

Après quoi je lui ai fait un courrier lui demandant une solution, ce à quoi il ma répondu "règlement en espèces" en me rajoutant 100€ de frais. j'en suis à 300€ de frais d'huissier et 100€ de frais de banque.

Pourriez vous me dire ce que je peut faire???

L'argent étant bloqué sur mon compte, je n'ai jamais refusé de payer, ou est la solution.

Pour info les 2 mois impayés concernent Aout et Septembre, mais j'ai réglé Octobre à mon proprétaire qui ne veut rien savoir.

Je vous remercie par avance.